

SÉANCE du 3 MAI 2021

L'an 2021, le 3 Mai, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 28 Avril 2021

Présents : Mmes FORTIN Colette, BIGOT Elisabeth, CHARDON Catherine, RIGAUT Caroline, Mrs BORDE François, LE MENER François, BELLANGER Roland, ZAARAOUI Omar, GAULT Jean-Philippe, POUSSE Olivier, POUSSE Pascal, FARNIER Dominique

Absents : Mr RHENY Raymond, excusé, donne pouvoir à Mr BORDE François
Mr BISSON Grégory, excusé, donne pouvoir à Mr FARNIER Dominique

Secrétaire : Mr POUSSE Pascal

Mr BORDE demande à rajouter une délibération :

1) **2021-019- Dénomination et numérotation sur l'aérodrome du Breuil**

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 29 Mars 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2021-016 – Dénomination de l'impasse dans le lotissement « Les Coulisses »

Dans le cadre de l'opération du lotissement « Les Coulisses », il convient de dénommer l'impasse qui sera réalisée.

Un tour de table est réalisé au sein du conseil municipal, il est proposé les dénominations suivantes :

- * Impasse des gros raisins noirs
- * Impasse des vignes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer cette impasse :

- * Impasse des raisins noirs

2021-017 - Demande de Subvention Association Hors commune

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant la demande de subventions reçue de l'AFM Téléthon.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas donner de subvention à l'AFM Téléthon.

2021-018 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 26/35^{ème} pour la garderie et la surveillance à la cantine (soit 20,48 heures annualisées)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet pour la garderie et la surveillance de la cantine.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à 26/35ème (soit 20,48 Heures annualisées) à compter du 2 Septembre 2021.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à cette création de poste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet pour la garderie et la surveillance de la cantine,
- que la rémunération sera fixée dans le contrat de travail qui sera établi,
- d'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

2021-019 – Dénomination et numérotation sur l'aérodrome du breuil

Pour bénéficier de la fibre optique, nous devons donner un nom et un numéro aux entreprises qui se situent sur l'aérodrome du Breuil sur le territoire de la commune. Après avoir pris contact avec la Directrice de l'Aérodrome du Blois-Le Breuil, il est proposé de nommer les rues et numéroté les bâtiments suivants, à savoir :

- * 47 Rue de l'Aérodrome
- * 23 Rue de l'Aérodrome
- * 23 Bis Rue de l'Aérodrome
- * 20 Rue Thérèse PELTIER
- * 38 Rue Thérèse PELTIER
- * 39 Rue Thérèse PELTIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer les rues et numéroté les bâtiments suivants, à savoir :

- * 47 Rue de l'Aérodrome
- * 23 Rue de l'Aérodrome
- * 23 Bis Rue de l'Aérodrome
- * 20 Rue Thérèse PELTIER
- * 38 Rue Thérèse PELTIER
- * 39 Rue Thérèse PELTIER

Divers

- . Mr BORDE informe que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h à huis clos
- . Mr BORDE informe que nous devons établir les bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 Juin 2021.
- . Il a été décidé de ne pas faire les événements suivants, vu les conditions sanitaires actuelles, à savoir : Fête de la Musique ainsi que la Fête populaire
- . Mr POUSSE Pascal informe qu'il a été contacté pour les travaux à la Laiterie et qu'il est signalé que le ralentisseur est trop accentué. Concernant les travaux au stade, il n'y a pas d'observation.
- . Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 Juin 2021